

# Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité

Le ministère du Logement pilote la politique d'accès au logement, à l'hébergement, à l'insertion des personnes sans domicile, qu'elles soient à la rue ou hébergées (centres d'hébergement, hôtels). Si l'effort de l'Etat a été considérable et très remarqué pendant la crise, il convient dans le plan de relance d'intégrer une mesure de soutien exceptionnel pour ces personnes, afin d'améliorer leur cadre de vie, par la poursuite et la capitalisation des expériences positives nées de la crise et du confinement.

## Problématique

La crise sanitaire et le confinement ont particulièrement impacté les personnes en grande précarité. La mobilisation de l'Etat a été sans précédent et a permis de mettre à l'abri un nombre important de personnes. Certains territoires ont pu atteindre le « zéro sdf » et il convient de poursuivre ces efforts en créant de nouvelles places dans des lieux adaptés. Par ailleurs, la crise a révélé des manques importants, notamment dans les structures collectives, souvent vétustes, qu'il convient de réhabiliter pour donner aux personnes un cadre de vie digne et les protéger en cas de crise future.

## Description technique de la mesure

Il s'agit :

- De construire de nouvelles structures : centres d'hébergement en zones tendues, structures modulaires, cuisines collectives pour les personnes vivant à l'hôtel.
- De réhabiliter des structures existantes qui n'offrent pas des conditions de vie dignes aux personnes et les exposent à des risques en cas d'épidémie : centres d'hébergement avec dortoirs et sans sanitaires privatifs, foyers de travailleurs migrants vétustes, aires de gens du voyage ne correspondant pas aux normes sanitaires en vigueur.

## Exemples de projets

- **Créer des capacités d'hébergement supplémentaires en zone tendue (résidences sociales ou des résidences hôtelières à vocation sociale) :** si les territoires détendus peuvent être des territoires « 100% logement d'abord », les territoires tendus comme la Seine-St-Denis ou les Bouches-du-Rhône doivent être accompagnés dans leurs efforts pour mettre à l'abri les personnes précaires, notamment lors d'évacuations de campements, en créant de nouvelles places
- **Développer des solutions d'hébergement intermédiaire : le modulaire** a été développé pendant la crise et est très adapté pour l'accueil et l'hébergement des grands exclus : étendre les dispositifs expérimentaux nés de la crise
- **Accélérer la rénovation des centres existants** (centres d'hébergement et foyers de travailleurs migrants) : la crise a montré qu'il reste encore trop d'établissements vétustes, avec des dortoirs ou des sanitaires partagés. Dans le cadre du Logement d'abord, ces établissements devront le plus possible se rapprocher du Logement autonome.
- **Créer des cuisines partagées pour favoriser l'autonomie :** pendant la crise, les chèques services distribués pour un montant total de 50 M d'euros en fonctionnement ont principalement bénéficié aux personnes à l'hôtel qui ne pouvaient pas cuisiner.
- Expérimenter le rachat d'hôtel pour créer des résidences sociales ou des résidences hôtelières à vocation sociale : dans le cadre du Logement d'abord, création de places de logement adapté supplémentaires

- **Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage** : la crise a révélé la nécessité d'effectuer des travaux pour permettre aux gens du voyage de vivre dans des conditions sanitaires dignes

### Impacts

- Réduction du nombre de personnes à la rue
- Réductions des risques sanitaires (accès à l'eau, à l'hygiène, à l'alimentation)
- Accès au logement autonome et premiers pas vers l'insertion

### Indicateurs

- Nombre de places créées
- Nombre de places réhabilitées
- Nombre de personnes dont la situation d'hébergement a été amélioré

### Territoires bénéficiant de la mesure

L'ensemble du territoire national métropolitain et ultra-marin, avec ciblage sur les zones très tendues (Ile-de-France, Bouches-Du Rhône, Rhône).

### Coût et financement de cette mesure

100 millions d'euros

### Calendrier de mise en œuvre

Lancement des premières opérations dès janvier 2021. L'ensemble des projets seront sortis en 2022.

